

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20170928-DEL_17_09_27_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral, notamment l'article L.270,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 portant installation du Conseil Municipal,

VU le courrier de Monsieur Jean-Carles GRELIER à Monsieur le Préfet en date du 19 juin 201, portant démission de son mandat de conseiller municipal, avec effet au 8 juillet 2017,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L270 du Code électoral et, sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le « *candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu* »,

CONSIDERANT, par conséquent, que Madame Marie-Claire DUCCELLIER, candidate suivante de la liste « Jean-Carles GRELIER pour la Ferté-Bernard » est désigné pour remplacer Monsieur Jean-Carles GRELIER,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),
PREND ACTE de l'installation de Madame Marie-Claire DUCELLIER n qualité de Conseillère
Municipale.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU